



## Séance du 9 Juin 2023

### Délibérations

L'an 2023 et le 9 Juin à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame FLORES Christiane, le Maire.

**Présents** : Mme FLORES Christiane, le Maire,

Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida, GAUBERT Caroline,

MM : AVRIL Fabien, GAMARD Éric, NIKITINE Joël, OZANNE Marc, SELVON Christian

**Absent et excusé ayant donné un pouvoir** : BERTON Jean-Luc à FLORES Christiane,

**Absent et Excusé** : Fabien BOURGEOIS

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 31/05/2023

**Date d'affichage** : 31/05/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS

Le : 12/06/2023

Et publication ou notification

Du : 12/06/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : Marc OZANNE

#### **Objet(s) des délibérations**

- Elections du délégués et de ses suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs
- Demande de subventions au Département
- Décisions budgétaires

- **Elections du délégués et de ses suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs :**

Mme le Maire a mis en place le bureau et a nommé le secrétaire de séance. Neufs conseillers sont présents. Le bureau électoral est présidé par le Maire, Mme FLORES et comprend 2 conseillers municipaux les plus âgés et 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents.

Mme le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué et de ses 3 suppléants.

- Délégué proposé : Mme FLORES Christiane

Mme FLORES a été élue au 1<sup>er</sup> tour et accepte le mandat.

- Suppléants proposés : M. SELVON Christian  
Mme GAUBERT Caroline  
M. OZANNE Marc

M. SELVON Christian, Mme GAUBERT Caroline et M. OZANNE Marc ont été élus et acceptent le mandat.

- **Demande de subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population** (Réf : 2023-22)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va solliciter une subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population pour la rénovation de la toiture de l'ancien bâtiment de la socioculturelle Maryse Bastié par :

- l'entreprise GF Bâtiment pour un montant de 31 130,00 € HT,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite le soutien financier du Département au titre de l'aide des communes à faible population.

A l'unanimité (pour : 10                      contre : 0                      abstentions : 0)

- **Demande de subvention auprès du Département** (réf : 2023-23)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser une prestation pour les habitants de la commune de Coudroy à l'occasion de la Saint Fiacre le 27/08/2023.

Cette prestation sera animée par "les Echos de Chamerolles" pour un montant de 500,00 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite une subvention auprès du Département du Loiret, avec autorisation de préfinancement.

A l'unanimité (pour : 10                      contre : 0                      abstentions : 0)

- **Demande de subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population** (Réf : 2023-24)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va solliciter une subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population pour l'achat d'une tente de réception par :

- Toolport pour un montant de 832,50 € HT,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite le soutien financier du Département au titre de l'aide des communes à faible population.

A l'unanimité (pour : 10                      contre : 0                      abstentions : 0)

- **Contrat avec Emploi Gâtinais** (réf : 2023-25)

Madame le Maire informe qu'elle a sollicité Emploi Gâtinais pour nettoyer le cimetière. Le coût horaire est de 22,60 € et qu'il sera nécessaire de faire un virement de crédit au 6288.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable

A l'unanimité (pour : 10                      contre : 0                      abstentions : 0)

Séance levée à : 19 : 25

En mairie, le 09/06/2023



Le Maire

Christiane FLORES